



**Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs
les membres de la CAPD.**

Nous tenons aujourd'hui, une CAPD qui traite d'enjeux de carrière importants pour nos collègues.

Sur les mutations interdépartementales, nous allons étudier les demandes de bonification et valider les barèmes des collègues qui y participent. Si nous partageons les priorités ministérielles, quant aux collègues confrontés au handicap et à celles et ceux qui souhaitent se rapprocher de leur famille, il est inacceptable que la mobilité soit quasi interdite à celles et ceux qui ne rentrent pas dans ces cadres. Cela fait des années que le SNUIPP-FSU dénonce cet état de fait, pour l'instant, seuls nos collègues ultramarins voient des avancées. Le manque de souplesse et le peu de possibilités de la procédure des inéat/exéat ne permettent plus de donner des réponses satisfaisantes à des collègues pourtant en grande souffrance.

La liste d'aptitude aux fonctions de direction est aussi à l'ordre du jour. Ce dispositif ne permet toujours pas de résoudre le problème : il reste chaque année bon nombre de directions vacantes après le mouvement. Il est donc important de continuer l'effort de formation continue des collègues qui assurent ces tâches qu'ils ou elles soient titulaires de la fonction ou intérimaires.

Enfin, grande nouveauté cette année, c'est aujourd'hui la première CAPD de promotion à la classe exceptionnelle des PE. Pour nous il s'agit surtout de permettre à certain-es collègues d'atteindre des niveaux de salaires auxquels toutes et tous devraient prétendre en fin de carrière. Le système, tel qu'il est conçu, prétend discriminer des collègues sur leur mérite, mais les définitions des mérites des enseignants sont pour nous bien obscures : s'agit-il du talent pédagogique déployé au jour le jour auprès de tous les élèves qui nous sont confiés, s'agit-il de la capacité à mener des carrières ascendantes du point de vue hiérarchique, s'agit-il de la capacité à innover, ou à obéir vite et bien à toutes les injonctions successives et parfois contradictoires... Nul doute que chacun verra midi à sa porte et les débats sur les mérites supposés ne seront pas un facteur de cohésion des équipes d'autant plus que rares seront les élus... Pour nous au SNUipp-FSU, il aurait été bien plus juste de reconnaître le mérite de tous les enseignants en permettant à tous de terminer leur carrière à un même indice suffisamment élevé pour leur assurer une pension de retraite décente.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU lance une campagne pour la remise en route de la médecine du travail auprès des collègues. Nous voyons depuis quelques années, trop de collègues s'enfoncer à bas bruit dans des difficultés physiques ou psychologiques, qui se révèlent parfois brutalement par une crise grave avec des parents et / ou des enfants particulièrement complexe et douloureuse à surmonter.. Les enseignants sont des travailleurs soumis du fait même de leur métier à de forts stress et à des troubles musculo-squelettiques potentiels. Ils méritent à juste titre, une médecine de prévention à la hauteur !

Pour le SNUIPP-FSU sur cette question comme sur les autres c'est collectivement que nous obtiendrons des avancées pour tous...

Les délégués SNUipp-FSU à la CAPD de la Dordogne

